

**COMPTE-RENDU de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL du 27/05/2020**

Étaient présents : M. FAREZ- Mme FELBACQ- M. GUEGUEN- Mme PORTEMER- M. FLICOTEAUX- Mme LEFEBVRE- M. BARDOUX- Mme LAVALLARD- M. SANDRON- Mme CREPIN- M. MOUVIER - Mme SEZILLE- M.DEVAULX- Mme HELIN- M. PROISY- Mme VATIN-TERNAT- M. LEROY-Mme CORDELETTE- M. DETOURNE

Absent excusé : /

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : M. Yves GUEGUEN

Installation du Conseil Municipal
et élection du Maire et des Adjoints

L'An deux mille vingt, le vingt-sept mai à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Viry-Nouveau, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle polyvalente Jean Racine sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. FAREZ Jean, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer MM (Mmes) :

FAREZ Jean, FELBACQ Françoise, GUEGUEN Yves, PORTEMER Aline FLICOTEAUX Dominique, LEFEBVRE Pascale, François BARDOUX, LAVALLARD Sylvie, SANDRON Didier, CREPIN Dominique, MOUVIER Denis, SEZILLE Delphine, DEVAULX Laurent, HELIN Corinne, Rodolphe PROISY, Corinne VATIN-TERNAT, Hervé LEROY, CORDELETTE Guylaine, Johann DETOURNE.

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Yves GUEGUEN a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

ELECTION DU MAIRE

Mme Françoise FELBACQ, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence (art. L.2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

La Présidente a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Delphine SEZILLE et M. Johann DETOURNE ont été désignés assesseurs.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

1^{er} Tour du Scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
Bulletins blancs et nuls	1
Nombre de suffrage exprimés	18
Majorité absolue	10
A obtenu :	
M. FAREZ Jean	18

M. FAREZ Jean ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur FAREZ Jean élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de cinq adjoints. Au vu des éléments, le conseil municipal a fixé à cinq le nombre des adjoints au maire de la commune.

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée comportant les noms suivants :

- 1^{er} adjoint : GUEGUEN Yves
- 2^{ème} adjoint : FELBACQ Françoise
- 3^{ème} adjoint : FLICOTEAUX Dominique
- 4^{ème} adjoint : PORTEMER Aline
- 5^{ème} adjoint : BARDOUX François

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Jean FAREZ élu Maire, à l'élection des adjoints.

1^{er} tour du scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
Bulletins blancs et nuls	2
Nombre de suffrage exprimés	17
Majorité absolue	10
Ont obtenu :	

Nom et prénom de chaque candidat placé en tête de liste (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus
GUEGUEN Yves	17

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par GUEGUEN Yves. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ART.L 2122-22 du CGCT)

Monsieur le Maire expose que l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, adopte l'ensemble des délégations présentées dans l'article 2122-22 du C.G.C.T.

TAUX D'INDEMNITES MAIRE

Monsieur le Maire précise qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la Loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Commune. Le calcul des indemnités s'exprime sous la forme d'un taux maximal en pourcentage de l'indice 1027 de rémunération des fonctionnaires selon l'importance démographique de la Commune. Viry-Nouveau s'inscrivant dans la tranche de 1000 à 3499 habitants, le taux maximal applicable est de 51.60 %. Pour le calcul de l'indemnité il est proposé d'appliquer le taux de 51.60 %. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à 18 voix pour et 1 abstention le taux de 51.60 % applicable au calcul du montant de l'indemnité de fonction du Maire à compter du 1^{er} juin 2020. Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours : chapitre 65-article 6531

TAUX D'INDEMNITES ADJOINTS

Monsieur le Maire précise qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la Loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoints étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Commune. Le calcul des indemnités s'exprime sous la forme d'un taux maximal en pourcentage de l'indice 1027 de rémunération des fonctionnaires selon l'importance démographique de la Commune. Viry-Nouveau s'inscrivant dans la tranche de 1000 à 3499 habitants, le taux maximal applicable est de 19.80 %. Pour le calcul de l'indemnité il est proposé d'appliquer le taux de 19.80 %. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à 18 voix pour et 1 abstention le taux de 19.80 % applicable au calcul du montant de l'indemnité de fonction des cinq Adjoints à compter du 1^{er} juin 2020. Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours : chapitre 65-article 6531.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que, conformément à l'article 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vu le Code Générale des Collectivités Territoriales, décide d'adopter le règlement intérieur annexé à la présente.

DESIGNATION DES DELEGUES DE L'UNION DES SECTEURS D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE L'AISE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère à l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA). Il convient de désigner deux délégués représentant la commune à l'USEDA dont le mandat sera de même durée que celui des Conseillers Municipaux nouvellement élus. Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote à scrutin secret pour désigner les deux nouveaux délégués. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après avoir pris connaissance des candidatures, décide de passer au vote qui donne les résultats suivants :

Pour les 2 postes:

1 ^{er} tour	
Votants	19
Majorité absolue	10
Blancs/nuls	0
M.FAREZ Jean/M.BARDOUX François	19

M.FAREZ Jean et M.BARDOUX François, ayant obtenu 19 voix au 1^{er} tour sont proclamés élus.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire attire l'attention des membres du conseil municipal sur le fait qu'une gestion efficace et efficiente des affaires communales ne peut reposer que sur le seul maire et ses adjoints délégués, il propose donc de procéder à la création de commissions thématiques dont les missions seront les suivantes : faire le point sur l'évolution des dossiers communaux et assurer leur suivi, préparer les dossiers qui seront soumis au conseil municipal en émettant un avis sur chacun d'entre eux, avis dont il sera fait état lors de l'exposé en séance. Il est proposé la création des commissions suivantes :

Commission Développement Economique
Commission Sécurité, Santé et Circulation
Commission Urbanisme Habitat Environnement
Commission Finances
Commission Animation Sport Culture
Commission Information et Communication
Commission Scolaire Petite Enfance
Commission Travaux Voirie Bâtiments
Commission Appels d'offres

Les membres du Conseil Municipal acceptent la création des commissions précitées. Il est procédé ensuite à la désignation des vice-présidents et membres des diverses commissions créées ci-dessus. Il est précisé que M. le Maire est de droit président de chaque commission. Après le vote à main levée, le Conseil Municipal adopte les désignations suivantes :

Commission Développement Economique :

Yves GUEGUEN-Pascale LEFEBVRE-Sylvie LAVALLARD-Didier SANDRON-Denis MOUVIER-Johann DETOURNE

Commission Sécurité Santé et Circulation :

Yves GUEGUEN- Didier SANDRON-Denis MOUVIER-Rodolphe PROISY- Corinne VATIN-TERNAT

Commission Urbanisme Habitat et Environnement:

Yves GUEGUEN-Pascale LEFEBVRE-Sylvie LAVALLARD-Didier SANDRON-Denis MOUVIER-Johann DETOURNE

Commission Finances :

Françoise FELBACQ-Didier SANDRON-Johann DETOURNE

Commission Animations Sport et Culture:

Dominique FLICOTEAUX-Didier SANDRON-Hervé LEROY-Delphine SEZILLE-Laurent DEVAULX-Rodolphe PROISY

Commission Information et Communication:

Aline PORTEMER-Sylvie LAVALLARD-Didier SANDRON-Delphine SEZILLE-Corinne VATIN-TERNAT

Commission Scolaire Petite Enfance:

Aline PORTEMER-Yves GUEGUEN-Pascale LEFEBVRE-Didier SANDRON-Delphine SEZILLE-Hervé LEROY-Corinne VATIN-TERNAT

Commission Travaux Voirie Bâtiments:

François BARDOUX-Pascale LEFEBVRE-Didier SANDRON-Denis MOUVIER-Rodolphe PROISY-Hervé LEROY-Johann DETOURNE

Commission Appels d'offres :

Titulaires (3): Yves GUEGUEN-François BARDOUX-Denis MOUVIER

Suppléants (3): Sylvie LAVALLARD-Didier SANDRON-Johann DETOURNE